

## **Projet de Budget 2021 de la Ville de Genève Une législature qui commence mal**

**Le projet déposé par le Conseil administratif s'en prend au personnel pour combler les trous du budget. La CCT du personnel de la petite enfance serait aussi bafouée.**

Sans consultation préalable des syndicats pourtant prévue par le Statut du personnel, le projet de budget 2021 du Conseil administratif prévoit de s'attaquer aux mécanismes salariaux pour le personnel de l'administration municipale. L'annuité, le 13e salaire progressif, la prime d'ancienneté et l'indexation seraient bloqués pour économiser 7,5 millions de francs. La nouvelle législature commence mal car ce n'est pas au personnel de payer les conséquences économiques de la réforme fiscale sur le bénéfice des entreprises et de la crise du COVID-19. Fini les applaudissements pour les employé-es des services publics qui se sont mobilisés en première ligne pour répondre aux besoins des familles et des plus précaires, il faut maintenant que les salarié-es passent à la caisse.

Spontanément, il paraît évident que chacun-e se montre solidaire dans cette période difficile, sauf que les plus fortuné-es ne sont pas sollicités pour mettre la main au portemonnaie. C'est aussi oublier que ces mesures vont toucher durablement le personnel sur l'ensemble de sa carrière et surtout impacter les perspectives de rente du 2<sup>ème</sup> pilier. Et en Ville comme ailleurs, les plus petits revenus, les temps partiels et les faibles rentes sont ceux des femmes et des fonctions les plus pénibles de l'administration. Dans ce contexte, ces mesures n'auront pas les mêmes effets sur un cadre en fin de carrière ou sur les employés du service social ou les ouvriers de la voirie.

Ces mesures fâchent car elles interviennent dans un contexte de blocage de négociation sur de nombreux dossiers. La collocation des postes permettant une plus juste évaluation de la classification des fonctions s'éternise faute de postes supplémentaires pour y faire face. De l'aveu même de la direction des ressources humaines, le personnel concerné attendra encore plusieurs années... Il en va de même du dossier des fonctions pénibles qui est toujours bloqué par le Conseil administratif. Cela aura pour conséquence de les faire travailler deux ans de plus dès 2021, faute d'avoir introduit à temps la cessation anticipée d'activité prévue par le Statut pour ce personnel. Quant à la possibilité de réduire son taux d'activité dès 57 ans avec une perte de salaire allégée, cette mesure est remise en cause.

Lors de la précédente législature, le SIT s'est battu au côté de la gauche et des Verts avec succès pour faire échec à la politique d'austérité concoctée par la droite municipale. Si la nouvelle majorité veut lui emboîter le pas, le personnel saura encore se mobiliser pour défendre des services publics qui répondent aux besoins prioritaires de la population et le respect des conditions de travail des employé-es.

**Toutes et tous à l'AG du personnel du 19 octobre à 18h au  
Palladium pour décider ensemble de la mobilisation du personnel  
par des actions fortes.**